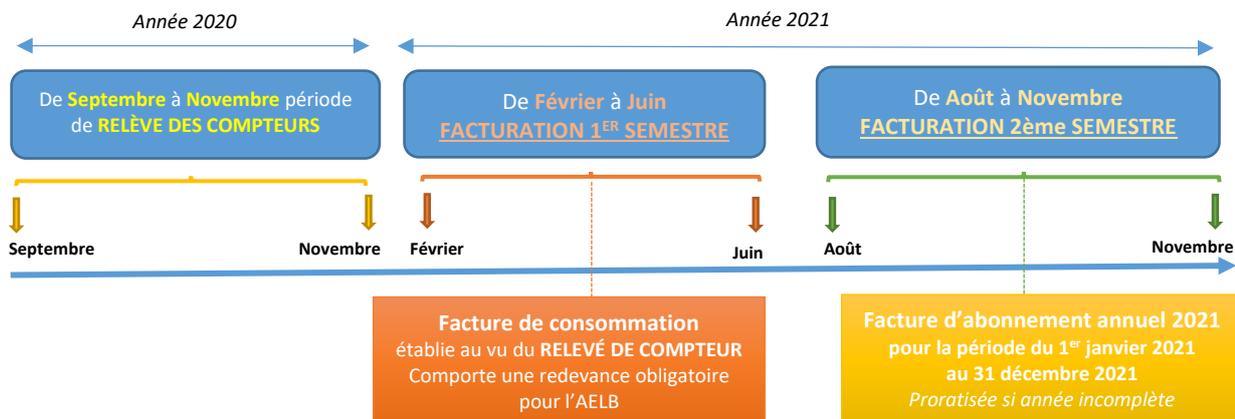


## Deux périodes de facturation par an



**Exemple** : pour 120 m<sup>3</sup> d'eaux usées rejetées en 2020, vous recevrez, au premier semestre 2021, une facture portant le montant de cette consommation auquel s'ajoutera le montant de la redevance obligatoire, suivant le tarif communiqué annuellement par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :

- redevance pour la modernisation des réseaux de collecte reversée à l'AELB : 0.15 € HT par m<sup>3</sup> d'eaux usées rejetées.

Pour cette même période, vous recevrez également une facture portant le montant de votre consommation d'eau potable : voir notre page « Comprendre sa facture d'eau potable » dans la rubrique Service Adduction Eau Potable (AEP) sur [www.seavallon.fr](http://www.seavallon.fr)



### A quoi sert cette redevance obligatoire et réglementaire ?...

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne, organisme d'état, subventionne certains travaux des syndicats d'eau et d'assainissement, grâce à la collecte des redevances (pollution domestique, prélèvement à la ressource et modernisation des réseaux de collecte). Pour en savoir plus sur l'utilisation de ces redevances et les missions de l'Agence, merci de consulter la « Note d'information AELB mars 2020 » accessible sur la page « Comprendre sa facture d'assainissement collectif » sur [www.seavallon.fr](http://www.seavallon.fr)



**Au dos des factures**, vous trouverez toutes les indications nécessaires pour régler votre dû au SEA NORD RIVE DROITE du CHER mais aussi des **informations utiles** sur les modalités de paiement, la qualité de l'eau...

**Important** : vous disposez d'un **délai de paiement de 30 jours** à réception de votre facture.  
 Pour information : le taux de TVA appliqué est de 10 %.

**En dehors de ces deux périodes de facturation annuelle**, dans le cas d'un changement de situation de l'abonné (départ, vente, divorce, décès...) une **facture dite de « régularisation »** est émise. Le compteur est alors relevé par nos soins ou ceux de l'abonné à la **date d'intervention du changement de situation** afin que l'abonné puisse régler sa consommation et l'abonnement au service qui sera proratisé. Sur la facture, le motif de la régularisation apparaît dans la case située avant la case « ancien index ».

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation m <sup>3</sup>
00001	118KA040858	Régule suite à vente	16/10/2018-102	25/12/2019-109	7
Détail T.V.A.		Assnt : (10%) 1,58			

**En page d'accueil vous trouverez un simulateur de factures qui vous permettra de calculer le montant estimatif de votre facture de consommation 2021 !**

